



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2020

De la commune d'Orvillers-Sorel

Séance du 04 Novembre

L'an deux mil vingt et le quatre novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Jérôme GOSSET, Jean-Marie MACLET, Christophe MAFILLE, Patrick ONIMUS, Claude MOREL.

Mmes. Marie DUCHEMIN, Marine FENAILLE, Julie LOFFROY,
Francine WELLHOFER, Christelle MOREL.

Absents excusés : Sébastien CREUZE, Sylvain SNOECK

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu HUILLE (ayant donné pouvoir à J. GOSSET) Catherine BASTIEN (ayant donné pouvoir à J. LOFFROY)

Mme MOREL Christelle a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- Délibération : Revalorisation du logement 15 rue du 4ème Zouave,
- Délibération : Transfert de la compétence relative à l'élaboration des PLU au profit de la communauté de communes,
- Délibération : Correspondant « Défense »,
- Délibération : Décisions sur les mesures mises en place suite aux impayés des factures d'eau du Syndicat d'eau,
- Délibération : Avenant pour travaux de voiries au hameau de SOREL.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'ajout de ces points.

Approbaton du dernier compte rendu

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 15 Septembre 2020 à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

Réorganisation des Sociétés Publiques Locales du Département de l'Oise – « ADTO » et « SAO »

Monsieur Le Maire présente les conditions de fusion des Sociétés Publiques Locales du Département de l'Oise – « ADTO » et « SAO », précise que nous sommes adhérents de l'ADTO et que nos conditions d'adhésion seront maintenues.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de valider cette fusion.

Nomination du Correspondant « Défense »

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

La délégation à l'information et à la communication de Défense, qui dépend du Ministère de la Défense, nous demande de désigner un nouveau correspondant Défense au sein de la commune.

Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

-Nommer **M.GOSSET Jérôme**, Correspondant Défense pour la commune d'Orvillers-Sorel.

Revalorisation du logement 15 rue du 4ème Zouave

Suite aux travaux de rénovation qui ont été réalisés dans le logement communal situé, 15 rue du 4^{ème} zouave, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un ajustement du loyer.

Il est donc fixé à :

-Location mensuelle : 480 €

Transfert de la compétence relative à l'élaboration des PLU au profit de la communauté de communes

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 dite Loi ALUR et en particulier son article 136 relatif au principe du transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la Loi ALUR a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en vue de transférer automatiquement aux Communautés de Communes la compétence relative à l'élaboration et la gestion des PLU ou des documents d'urbanisme en tenant lieu,

CONSIDERANT cependant que l'article 136 de la loi susvisée prévoit un mécanisme d'opposition par lequel si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021 (date qui constitue le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires), ledit transfert de compétence ne peut avoir lieu ;

CONSIDERANT que

la Communauté de Communes du Pays des Sources n'étant pas, à ce jour, compétente en matière de PLU, elle pourrait donc bénéficier dudit transfert en l'absence d'opposition des communes ;

Entendu l'exposé de Monsieur, le Maire, après avoir discuté de l'intérêt de transférer ou non la compétence en matière de PLU ou de document d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes,

le Conseil Municipal :

DECIDE

A l'unanimité de **S'OPPOSER au transfert** de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Copie de la présente délibération sera transmise pour information au Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources et au Préfet du Département de l'Oise.

Décisions sur les mesures mises en place suite aux impayés des factures d'eau du Syndicat d'eau

Vu les nombreuses factures d'eau impayées sur la commune auprès du Syndicat d'eau d'Orvillers-Sorel ;

Considérant que les impayés d'eau impactent le budget du SDEP de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide pour toutes les familles redevables auprès du Syndicat d'eau de :

- refuser toute aide sociale,
- de refuser l'accès à la salle des fêtes,
- d'interdire l'accès à la salle de sport d'Orvillers-Sorel.
- d'interdire l'accès au dépôt déchets verts d'Orvillers-Sorel.

Avenant travaux de voiries au Hameau de Sorel

Monsieur Le Maire fait un point sur les travaux en cours et explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires et présente le devis d'EUROVIA pour un montant de 18 266.00 € HT.

Il convient donc de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer le devis afin de réaliser ces travaux.

Communications du Maire et questions diverses :

Eglise :

Monsieur Le Maire présente les différentes tuiles (3 couleurs) sélectionnées pour la réhabilitation du toit de l'église.

A l'unanimité le modèle retenu est le modèle « champagne ».

Toit de la salle Polyvalente :

Monsieur Le Maire précise que les travaux ont été réalisés et donnent parfaitement satisfaction.

Coussin berlinois :

Le coussin berlinois a été installé rue de la Montagne et nous jugerons de son efficacité dans quelques semaines.

Pavillon locatif :

Les plans sont terminés et le permis de construire sera déposé cette semaine.

Ecole :

Le mur des mots a été réalisé par les élèves de l'école et se situe sous le préau.

Commémoration du 11 Novembre 2020 :

Cette cérémonie se déroulera en petit comité (10 personnes selon arrêté préfectoral). Le rassemblement aura lieu à la Mairie à 9h45.

Fêtes de fin d'année :

Nous irons à la rencontre de nos aînés le Samedi 19 Décembre en matinée et une distribution de chocolats se fera pour les enfants scolarisés dans notre regroupement.

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et annonce la levée de la séance à 20h50.